INGENIERIE FINANCIERE
CASH MANAGEMENT
PREVOYANCE – SANTE
IMMOBILIER

Siège Social : 1 rue Villaret de Joyeuse -
75017 Paris
SIRET N° 432 240 182 R.C.S PARIS
Capital Social : 10.000 € - Code NAF : 6622Z

Tél. 01 42 85 80 00 • Fax 01 42 85 80 44
www.maubourg-entreprise.fr
info@maubourg-entreprise.fr

Entrepreneurs individuels & TNS, pourquoi sous devez souscrire une garantie Frais Généraux Permanents ?

Qu'est-ce que la garantie Frais Généraux Permanents ?

Elle permet d'assurer la prise en charge des frais généraux liés à l'activité de l'entreprise en cas d'arrêt de travail suite à une maladie ou un accident du TNS ou d'un salarié « clé » de l'entreprise.

Quels frais pourront être couverts ?

- Salaires et charges sociales du personnel

- Loyers et charges locatives (locaux et matériel)

- Impôts et taxes …

Avantages :

En plus du maintien de la rémunération du dirigeant, l'assurance permet la pérennité de l'activité de l'entreprise, en couvrant les charges fixes courantes.

=> continuité de l'activité professionnelle, protection de la situation financière personnelle.

La solution du Cabinet Maubourg Entreprise :

Des tarifs ultra compétitifs sur des statuts et professions ciblés, dans un cadre technique pérenne :

- Gérants majoritaires et mandataires sociaux,

- Avocats, experts-comptables, artisans commerçants, exploitants de café-restaurant et professions libérales du conseil, du droit et du chiffre

Quelques exemples

Avocat - 1,5 PASS,32 ans, Paris - En nom propre

26,93€ TTC/an

Expert-comptable : 0,8 PASS, 32 ans, Marseille - Gérant majoritaire

22,59€ TTC/an

Exploitant de café restaurant : 1 PASS,42 ans, Lyon - En nom propre

46,66€ TTC/an

Ingénieur conseil : 1,5 PASS, 42 ans, Paris - Mandataire social

42,54€ TTC/an

Pour plus d'informations :

- Courriel : info@maubourg-entreprise.fr
- Téléphone F : 01.42.85.80.00